



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Affaire suivie par
michael.gamarde@moselle.gouv.fr
03 87 34 34 31

Metz, le 28 août 2018

Monsieur le Président
Metz Métropole
Harmony Park
11 bd solidarité
BP 55025
57071 METZ Cedex 3

Objet : Dossier de déclaration - Travaux d'amélioration du fonctionnement hydraulique et stabilisation des berges du ruisseau Saint-Pierre, Impasse du Saulcy sur la commune de Chesny
Accord immédiat

Réf : Dossiers instruits_en cours\travaux sur cours d'eau\Chesny

P.J : Récépissé de déclaration
Arrêté fixant les prescriptions de la rubrique 3.1.2.0
Arrêté fixant les prescriptions de la rubrique 3.1.4.0
Fiche descriptive des travaux

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ Travaux d'amélioration du fonctionnement hydraulique et stabilisation des berges du ruisseau Saint-Pierre, Impasse du Saulcy, sur la commune de Chesny

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 27/08/2018
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2018-00372

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Chesny où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER